



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Lundi 3 octobre 2016

La MUTUELLE ... Vérifiez votre situation !

Un passage de Herakles à ASL non maîtrisé !

Au jour de la création d'ASL, le contrat de la Mutuelle a basculé de Herakles à ASL. Ce qui aurait dû être une simple formalité administrative sans conséquence pour les salariés s'est transformée en une multitude de disfonctionnements.

Dès le mois de juin, les élus SUD ont interpellé la direction sur le changement de position administratif qui était à venir (contrat MCDEF/ASL en lieu et place de MCDEF/Herakles). Par un HERAKLES INFO du 29 juin 2016, la Direction communiquait et précisait à l'ensemble des salariés :

« *Votre régime de Frais de Santé (géré par la MCDEF) est maintenu dans les conditions suivantes :*

- *Sans interruption de la télétransmission NOEMI (Entre la CPAM et votre mutuelle) si elle était en place pour vous et vos ayants-droit*
- *Votre numéro d'adhérent auprès de la Mcdef change et vous recevrez à ce titre dans les prochains jours une nouvelle carte de tiers payant.*
- *Votre ancienne carte de tiers payant ne doit plus être utilisée à compter du 1^{er} juillet 2016 ».*

Lors de la réunion plénière du CLE du Haillan du 21 juillet 2016, SUD interpellait de nouveau la direction car les nouvelles cartes tiers-payant n'étaient toujours pas arrivées ...

Le 22 juillet, la Direction ASL communiquait de nouveau à l'ensemble des salariés :

« L'édition des nouvelles cartes MUTUELLE a débuté. Elles seront adressées à votre domicile au plus tard le 6 août 2016.

Les cartes actuelles sont toujours valables jusqu'à réception des nouvelles.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service administration du personnel de l'établissement. »

En réalité, depuis le retour des congés d'été, de nombreux salariés nous ont informé et remonté de multiples problèmes :

- Nouvelle carte Tiers-payant toujours pas reçue à la mi-août
- Télétransmission NOEMI coupée
- Information d'absence de mutuelle dans le système AMELI (pour l'assuré et / ou ses ayants-droit)

Par conséquent, les salariés qui ont eu besoin de soins (hospitalisation, optique, dentaire, etc.) se sont vu devoir faire l'avance des frais engagés !!!

A ce jour, nous n'avons aucune garantie que la situation soit régularisée. **Sur un sujet aussi important, nous trouvons inacceptable le manque d'anticipation de la Direction et la communication d'informations erronées et contradictoires.**

Nous conseillons aux salariés de vérifier au plus tôt leur situation personnelle (notamment leur rattachement et des éventuels ayants-droit dans AMELI).

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les difficultés rencontrées.